



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21 Programme ordinaire de coopération technique

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Services consultatifs sectoriels	5
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	14

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 21 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 21

Programme ordinaire de coopération technique

Vue d'ensemble

- 21.1 La décision d'imputer les activités d'assistance technique sur le budget ordinaire a été prise dans la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, par laquelle l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1947 les crédits nécessaires à l'exécution d'un programme d'assistance technique dans le domaine de la protection sociale. Au cours des années, les activités se sont développées sur le plan sectoriel et à l'échelle régionale. Les services consultatifs sectoriels ont été établis en vertu de la résolution 200 (III) de l'Assemblée, en date du 4 décembre 1948, et les services consultatifs régionaux en vertu de la résolution 2803 (XXVI) du 14 décembre 1971.
- 21.2 Le programme ordinaire de coopération technique complète l'assistance que les pays en développement reçoivent au titre d'activités financées par des fonds d'autres provenances. Dans bon nombre de pays, il continue de jouer un rôle important dans plusieurs domaines d'activités opérationnelles : le développement technologique, le développement social, la lutte contre la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines, la création d'infrastructures, le renforcement des capacités nationales en matière de recherche-développement, la régénération de l'environnement et le développement durable, le renforcement des capacités afin d'accroître la compétitivité eu égard à la mondialisation de l'économie, la reconstruction nationale, le continuum secours d'urgence-développement, la réforme de l'administration publique, la gestion des opérations consécutives aux catastrophes, la lutte contre la drogue, les droits de l'homme et les réformes institutionnelles.
- 21.3 Une part importante des activités entrant dans le cadre du programme ordinaire est axée sur les besoins des pays les moins avancés, conformément aux critères définis par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social. Des activités sont également axées sur les pays dont l'économie est en transition et qui ont besoin d'aide essentiellement dans les domaines suivants : coopération technique et conseils en vue de réformes systémiques, développement économique et mise en valeur des ressources humaines, protection de l'environnement et développement du secteur de l'énergie.
- 21.4 Dans le cadre des directives établies, chacune des activités de coopération technique au titre du programme ordinaire est définie en fonction de la nature des demandes émanant des gouvernements, des recommandations des organes délibérants et groupes d'experts intergouvernementaux et des programmes de travail approuvés. Conformément aux directives, les ressources financières sont affectées aux activités dont l'effet multiplicateur a été démontré et dont il y a tout lieu de penser qu'elles auront un impact sensible sur le processus de développement, qui sont en harmonie avec les besoins et les priorités en matière de développement propres à chaque pays et qui reflètent les politiques de développement mondiales formulées par les organes délibérants des Nations Unies.
- 21.5 Du fait que la portée et la teneur des activités relevant du programme ordinaire se fondent sur les demandes émanant des gouvernements, les propositions formulées à ce stade se bornent à indiquer les principaux domaines d'activité considérés et les unités administratives dont ils relèvent. Bien que le programme ordinaire ne soit pas assujéti à examen et approbation en tant que chapitre distinct du plan à moyen terme, les domaines d'assistance financés par les ressources au titre du présent chapitre sont assujéti à ce type de programmation. De ce fait, dans la mesure où les stratégies et les réalisations escomptées dans différents domaines prévoient l'utilisation des ressources inscrites au programme ordinaire, les besoins couverts par la planification à moyen terme sont pris en compte dans les chapitres respectifs du plan à moyen terme. En conséquence, le mode de pré-

sentation du présent chapitre du budget ne comporte pas d'énoncé distinct d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès, dans la mesure où ces éléments s'inscrivent dans le cadre des différents chapitres de programme concernés.

- 21.6 Le programme, qui comprend des projets portant sur les droits de l'homme, la gestion de l'environnement et du développement social, les établissements humains, la lutte contre la pauvreté, l'énergie, le développement économique, le commerce international et le financement du développement, la population, l'administration publique, les finances et le développement, la prévention du crime et la justice pénale, le contrôle international des drogues, les statistiques, les transports, l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide humanitaire d'urgence, se subdivise en deux parties :
- a) Services consultatifs sectoriels : ces services sont fournis, selon le cas, par le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre de prévention de la criminalité internationale et le PNUCID;
 - b) Services consultatifs régionaux et sous-régionaux : ces services sont fournis par les secrétariats de la CEA, de la CEE, de la CEPALC, de la CESAO et de la CESAP.
- 21.7 Il y a trois principaux types d'activités de coopération technique dont le financement est imputé au présent chapitre, à savoir les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et la formation.

Services consultatifs à court terme

- 21.8 Comme suite aux demandes d'assistance spécifiques présentées par les gouvernements, des services consultatifs à court terme peuvent leur être fournis au titre du programme ordinaire dans les cas où le problème considéré peut être résolu à brève échéance et n'est pas traité dans le cadre d'un projet dont le financement est déjà assuré. Il s'agit essentiellement de fournir aux gouvernements des conseils qui leur permettent de décider immédiatement des mesures à prendre ou, si les besoins sont plus vastes, de préparer le terrain de manière à y répondre en identifiant et en formulant des projets destinés à être soumis à des instances de financement potentielles.

Projets opérationnels

- 21.9 Les projets opérationnels peuvent être entrepris comme suite à des demandes expresses des gouvernements ou à des propositions formulées par les divers bureaux concernés au titre des activités de fond entrant dans le cadre de leur programme de travail approuvé. Il s'agira donc essentiellement de projets interrégionaux, conçus pour tester et concrétiser de nouvelles manières de répondre aux besoins en matière de développement ou pour suppléer à des lacunes quand les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour assurer le financement d'activités auxquelles les organes délibérants ont assigné un rang de priorité élevé. Différents types d'apports seront combinés de manière à satisfaire au mieux les besoins particuliers considérés et à intensifier l'effet multiplicateur du programme ordinaire.

Formation

- 21.10 Les activités de formation sont fondées sur l'idée que les ressources humaines jouent un rôle dans le processus de développement, d'où la nécessité de disposer à l'échelon national d'un personnel ayant la formation et les qualifications voulues. Bien que ce soit aux services consultatifs à court terme et aux projets opérationnels que l'on ait fréquemment recours pour répondre aux besoins en matière de formation, on prévoit en l'occurrence d'affecter une partie des ressources du programme

ordinaire de coopération technique à des séminaires et des ateliers axés sur des domaines ayant un effet multiplicateur potentiel et organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux chargés de tâches ayant trait à l'élaboration, la planification et la gestion des politiques.

- 21.11 Les procédures applicables au programme ordinaire ont été définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969, par laquelle l'Assemblée a approuvé les propositions formulées dans la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social. En vertu de ces procédures, des rapports annuels sur l'exécution du programme sont présentés, selon qu'il convient, au Conseil d'administration du PNUD, tandis que le rapport sur l'exécution du budget est présenté à l'Assemblée générale.
- 21.12 Les ressources à prévoir au présent chapitre sont récapitulées dans le tableau 21.1

Tableau 21.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Services consultatifs sectoriels	19 087,0	18 502,2	-	-	18 502,2	776,7	19 278,9
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	23 195,4	22 752,6	-	-	22 752,6	666,6	23 419,2
Total	42 282,4	41 254,8	-	-	41 254,8	1 443,3	42 698,1

- 21.13 Les ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2000-2003 sont inchangées par rapport à celles qui avaient été approuvées pour l'exercice biennal 2000-2001. Le montant prévu au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux représente 2 232 mois de travail pour 2002-2003, soit 48 mois de travail de plus que durant l'exercice 2000-2001, augmentation qui est imputable aux moyens de financement supplémentaires dont devra disposer la CNUCED pour fournir des services consultatifs et une assistance technique dans le domaine des technologies de l'information intéressant les activités commerciales ainsi qu'aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

A. Services consultatifs sectoriels

Tableau 21.2

Prévisions de dépenses, par programme^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 2002-2003 par bureau d'exécution								
	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Département des affaires économiques et sociales CNUCED	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	Prévention du crime PNUCID	Droits de l'homme	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2002-2003 Dépenses prévues	
Parité entre les sexes et promotion de la femme	80,3	525,4	530,8	–	–	–	–	–	530,8
Politiques sociales et développement social	2 595,2	2 917,9	2 974,3	–	–	–	–	–	2 974,3
Développement durable	2 905,3	2 815,4	2 975,6	–	–	–	–	–	2 975,6
Statistiques	2 276,9	1 775,4	2 010,4	–	–	–	–	–	2 010,4
Population	406,3	494,6	521,7	–	–	–	–	–	521,7
Administration publique, finances et développement	2 936,7	2 511,7	2 631,8	–	–	–	–	–	2 631,8
Mondialisation, interdépendance et développement	336,7	354,1	–	359,0	–	–	–	–	359,0
Investissement, entreprise et technologie	336,7	354,1	–	359,0	–	–	–	–	359,0
Commerce international	336,7	354,1	–	359,0	–	–	–	–	–
Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	336,6	354,1	–	359,0	–	–	–	–	359,0
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	336,7	354,1	–	359,1	–	–	–	–	359,1
Un logement convenable pour tous	576,8	617,5	–	–	650,7	–	–	–	650,7
Développement durable des établissements humains	288,4	308,8	–	–	325,3	–	–	–	325,3
Prévention du crime et justice pénale	1 082,5	884,7	–	–	–	887,5	–	–	887,5
Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et suppression du trafic de drogues	400,2	348,5	–	–	–	–	350,8	–	350,8
Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme	2 883,1	2 654,8	–	–	–	–	–	2 706,5	2 706,5

<i>Exercice biennal 2002-2003 par bureau d'exécution</i>										
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>Département</i>	<i>Centre des Nations Unies</i>			<i>Bureau de la</i>		<i>2002-2003</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Crédits</i>	<i>des affaires</i>	<i>établissements</i>	<i>Prévention</i>	<i>Droits de</i>	<i>coordination</i>	<i>Dépenses</i>		
	<i>effectives</i>	<i>ouverts</i>	<i>économiques</i>	<i>humains</i>	<i>du crime</i>	<i>l'homme</i>	<i>des affaires</i>	<i>prévues</i>		
			<i>et sociales</i>	<i>CNUCED</i>	<i>(Habitat)</i>	<i>PNUCID</i>	<i>humanitaires</i>			
Situations d'urgence complexes	702,6	631,0	-	-	-	-	-	665,6	665,6	
Secours en cas de catastrophe	269,3	246,0	-	-	-	-	-	252,8	252,8	
Total	19 087,0	18 502,2	11 644,6	1 795,1	976,0	887,5	350,8	2 706,5	918,4	19 278,9

^a La ventilation est susceptible d'être modifiée en fonction des demandes d'assistance reçues et n'est présentée qu'à titre indicatif.

21.14 Les services consultatifs sectoriels englobent des programmes qui intéressent les domaines suivants : droits de l'homme, environnement et gestion du développement social, parité entre les sexes, établissements humains, commerce et développement, population, administration publique, finances et développement, prévention du crime et justice pénale, contrôle international des drogues, statistiques et assistance humanitaire d'urgence. Les ressources nécessaires sont estimées à 19 278 900 dollars, comme le montre le tableau 21.2, ce qui représente 45,2 % du total des ressources correspondant au chapitre 21.

21.15 On prévoit que les services consultatifs régionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2002-2003 représenteront 792 mois de travail, soit 48 mois de travail de plus que durant l'exercice biennal 2000-2001, augmentation qui est imputable aux moyens de financement supplémentaires dont devra disposer la CNUCED pour fournir des services consultatifs et une assistance technique dans le domaine des technologies de l'information intéressant les activités commerciales ainsi qu'aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

1. Affaires économiques et sociales : 11 644 600 dollars

21.16 Les activités de ce secteur relèvent du Département des affaires économiques et sociales et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1), et notamment ceux des sous-programmes 2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme), 3 (Politiques sociales et développement social), 4 (Développement durable), 5 (Statistiques), 6 (Population) et 8 (Administration publique, finances et développement).

21.17 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, on continuera de s'employer à appuyer le développement des capacités nationales, en particulier les capacités en matière de formulation d'une politique intégrée et l'élaboration de plans nationaux d'ensemble dans les domaines économique et social ainsi qu'à promouvoir la mise en application efficace et intégrée au niveau national des recommandations issues des conférences mondiales. Il s'agira notamment d'élaborer des projets dans les domaines ci-après : parité entre les sexes, élimination de la pauvreté et intégration sociale, effets sociaux et conséquences sur l'environnement de la mondialisation, stratégies nationales de développement durable en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, de l'eau et des sources renouvelables d'énergie, méthodes statistiques et classification, population et développement, et création de capacités dans le secteur de l'administration publique, des finances et de l'économie, notamment en favorisant l'esprit d'entreprise, en facilitant la privatisation de la croissance économique et en mettant en valeur les ressources humaines.

21.18 Il est également prévu, au cours de l'exercice biennal, de renforcer la capacité de mise en réseau et d'intégration des mécanismes de services consultatifs offerts par les organismes économiques et sociaux du système des Nations Unies qui sont représentés au Comité exécutif des affaires économiques et sociales, afin de faciliter l'évaluation conjointe des problèmes, l'élaboration de propositions pluridimensionnelles et d'initiatives en matière de formation visant à renforcer les capacités nationales et à en créer de nouvelles, et l'échange d'informations sur les pratiques optimales, notamment de données sur l'expérience Sud-Sud.

Produits

21.19 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Parité entre les sexes et promotion de la femme : 530 800 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter une aide dans les domaines suivants : création de capacités visant à renforcer la participation des femmes au développement et à prendre systématiquement en considération les intérêts des femmes dans les politiques et programmes nationaux; renforcement des capacités nationales en vue d'une meilleure compréhension des droits de la femme et d'une meilleure application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et renforcement des capacités nationales de conceptualiser, formuler et appliquer un plan et des programmes nationaux ayant une orientation pratique en vue de l'application du programme d'action de Beijing;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers de formation sous-régionaux seront organisés, à la demande des gouvernements, à l'intention des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et portera sur leur obligation de faire rapport; et un séminaire interrégional sera consacré au suivi des recommandations découlant de l'examen de haut niveau et de l'évaluation de l'application du programme d'action de Beijing;
- b) Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social : 2 974 300 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande en vue de les aider à renforcer les capacités nationales de promouvoir la mise en application des engagements et des politiques énoncés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (1995), notamment en ce qui concerne le développement social, l'évaluation des politiques appliquées, l'impact social, l'intégration sociale et les dépenses sociales, et l'atténuation de la pauvreté; et de formuler et concevoir des politiques et des stratégies de développement social appelées à être incorporées dans les plans et programmes nationaux;
 - ii) Formation de groupe : six ateliers interrégionaux et régionaux consacrés à l'intégration sociale et au développement social, à l'atténuation de la pauvreté, à l'apport de services sociaux et à l'évaluation de l'impact social;
- c) Sous-programme 3. Développement durable : 2 975 600 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à renforcer les capacités institutionnelles nationales dans les domaines suivants : développement durable; formulation, élaboration et application de stratégies nationales de développement durable; et renforcement des institutions et fourniture d'un appui au processus consultatif visant à promouvoir le dévelop-

- pement durable, en particulier en ce qui concerne l'énergie, la gestion des eaux douces, la création d'infrastructures et les ressources minérales;
- ii) Formation de groupe : 10 ateliers et séminaires seront consacrés aux thèmes suivants : application de stratégies faisant appel à des techniques moins polluantes; comptabilité de la gestion de l'environnement; gestion intégrée des ressources en eau; exploitation de l'énergie aux fins du développement durable; impact social des petites industries minières; cadre de gestion de l'environnement et autres mécanismes de régulation en ce qui concerne l'exploitation des ressources minières; questions intéressant le développement durable des petits États insulaires en développement.
- d) Sous-programme 4. Statistiques : 2 010 400 dollars
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter une assistance spécialisée concernant les statistiques et le traitement des données statistiques, afin de renforcer leurs capacités nationales, en particulier dans les domaines de la comptabilité nationale et des technologies de l'information;
 - ii) Formation de groupe : huit ateliers de formation seront consacrés à la mise en place de capacités dans les domaines suivants : statistiques et indicateurs de l'environnement; comptabilité nationale; recensements de la population et de l'habitation; statistiques concernant les personnes handicapées; enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil; et statistiques sur le commerce international des marchandises;
 - iii) Bourses d'études : 70 bourses d'études seront accordées aux ressortissants de pays en développement pour les aider à perfectionner leurs compétences professionnelles dans le domaine des statistiques et de la cartographie et pour mettre en place des réseaux régionaux et internationaux.
- e) Sous-programme 5. Population : 521 700 dollars
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à améliorer leurs capacités institutionnelles de recueillir et d'analyser les données démographiques nationales et d'élaborer des politiques et des programmes destinés à les doter de moyens d'appliquer efficacement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Un appui sera fourni pour renforcer les capacités nationales de production et d'échange sous forme électronique de données sur la population de manière à renforcer la coordination entre les entités dans le domaine de la population, et en ce qui concerne l'examen et l'analyse des effectifs de la population et des tendances démographiques et de leurs liens avec le développement social et économique;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers de formation seront consacrés à l'analyse et à la recherche des données démographiques;
- f) Sous-programme 6. Administration publique, finances et développement : 2 631 800 dollars
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour leur apporter un appui dans les domaines suivants : conduite des affaires publiques et de l'économie; élaboration des politiques; restructuration de l'administration; réforme de la fonction publique; amélioration des résultats dans le secteur public; professionnalisme et déontologie dans la fonction publique; innovations en matière de gestion; application des technologies de l'information à l'administration publique; renforcement des institutions publiques et des systèmes de conduite des affai-

res publiques; instauration de mesures visant à faciliter la mise en place de systèmes de prestation de services publics; amélioration de la mobilisation des ressources financières et gestion et responsabilisation; et instauration de partenariats avec les secteurs publics et privés et mise en place d'un cadre réglementaire;

- ii) Formation de groupe : 10 ateliers seront consacrés aux thèmes suivants : réformes de la gestion du secteur public; problèmes de parité entre les sexes dans la fonction publique; renforcement de la gouvernance et de la participation de la population civile; systèmes d'administration publique et d'information du public; obligation pour l'administration publique de rendre compte et de faire rapport; et promotion d'une déontologie dans l'administration publique et dans le développement du secteur privé.

2. Commerce et développement : 1 795 100 dollars

- 21.20 Les activités exécutées dans ce domaine seront exécutées par la CNUCED et correspondent aux sous-programmes 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), 2 (Investissement, entreprise et technologie), 3 (Commerce international), 4 (Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines) et 5 (Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires) du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 21.21 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le programme ordinaire de coopération technique de la CNUCED vise à renforcer les moyens dont disposent les pays en développement et leurs groupements pour ce qui est de promouvoir leur intégration dans l'économie mondiale, à contribuer à l'expansion des possibilités de développement qu'offre le processus de mondialisation. Les activités seront axées sur une conception intégrée du commerce et du développement et sur les problèmes corrélatifs du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Elles tiendront aussi pleinement compte de la nécessité d'oeuvrer au renforcement des groupements de coopération économique entre pays en développement. Le programme ordinaire de coopération technique de la CNUCED sera coordonné. De manière à assurer un équilibre approprié entre les régions en développement, en privilégiant les besoins spécifiques des pays les moins avancés et d'autres pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable.

Produits

- 21.22 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de fournir les produits suivants :
 - a) Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement : 359 000 dollars
 - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités et conseils pratiques s'y rapportant concernant les éléments financiers d'une saine politique macroéconomique et financière intérieure; les réformes administratives; le renforcement, au niveau national, d'un cadre juridique et réglementaire, stable et transparent, propice au développement; les incidences de la mondialisation sur la croissance économique soutenue et le développement durable; l'intégration régionale et sous-régionale; la gestion de la dette publique, extérieure et intérieure; la conception de politiques macroéconomiques et financières nationales; les moyens d'action possibles pour accroître la participation et l'intégration des pays africains à l'économie mondiale; la formation et la mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers et séminaires à l'intention de hauts fonctionnaires, sur les nouveaux mécanismes financiers et sur les réformes administratives;

- b) Sous-programme 2. Investissement, entreprise et technologie : 359 000 dollars
 - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités et conseils pratiques s'y rapportant, s'agissant de définir les politiques, les mesures et les démarches se rapportant à l'investissement international, à la technologie et au développement des entreprises, de mettre les États mieux en mesure de formuler des politiques leur permettant d'attirer l'investissement étranger et d'en tirer parti, de développer les capacités techniques et de favoriser le développement des entreprises en resserrant les contacts et la coopération entre elles et en développant l'esprit d'entreprise dans les pays en développement et de faciliter les négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers, sur les négociations bilatérales et multilatérales concernant les investissements et sur les innovations technologiques;
- c) Sous-programme 3. Commerce international : 359 000 dollars
 - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités et conseils pratiques s'y rapportant, s'agissant de tirer parti du système commercial international, notamment dans le sens d'un renforcement des capacités nécessaires dans des négociations commerciales multilatérales et d'oeuvrer pour l'intégration régionale; d'identifier les instruments de politique commerciale les plus efficaces pour le développement; de renforcer la capacité des pays en développement de tirer parti du commerce électronique et de participer aux discussions internationales sur la question; de traiter certaines questions touchant au droit et à la politique de la concurrence et de contribuer à un débat équilibré sur le commerce et l'environnement; de développer les capacités de production des secteurs axés sur l'exportation et de faciliter l'adhésion des pays à l'OMC;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers, sur les possibilités du commerce électronique et sur l'identification des instruments efficaces de politique commerciale;
- d) Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines : 359 000 dollars
 - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités et conseils pratiques s'y rapportant, s'agissant de tirer parti de la technologie de l'information dans les activités liées au commerce, de mettre en place une infrastructure des services qui soit efficace pour le commerce, de renforcer l'efficacité dans la gestion des transports maritimes et des autres formules de transport multimodal; d'encourager la réforme et l'informatisation des douanes; de moderniser les cadres réglementaires et institutionnels des services bancaires et des assurances, de permettre le développement des microentreprises et de définir les incidences des aspects économique, social et juridique du commerce électronique pour les pays en développement;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers, sur l'utilisation de la technologie de l'information dans les activités liées au commerce et sur le développement des microentreprises;
- e) Sous-programme 5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 359 100 dollars
 - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités et conseils pratiques s'y rapportant concernant la suite donnée aux recommandations de la troisième Conférence des Na-

tions Unies sur les pays les moins avancés; la mise en place du cadre intégré pour l'assistance technique fournie aux pays les moins avancés dans le domaine du commerce; les questions de transit intéressant les pays sans littoral; les problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement et le renforcement de la mise en valeur des ressources humaines et des capacités locales de formation dans ce domaine;

- ii) Formation de groupe : deux ateliers, sur les questions de transport en transit et sur l'évaluation des programmes de pays.

3. Établissements humains : 976 000 dollars

- 21.23 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et correspondent aux sous-programmes 1 (Un logement convenable pour tous) et 2 (Développement durable des établissements humains) du programme 11 (Établissements humains) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Produits

- 21.24 Au cours de l'exercice 2002-2003, il est prévu de fournir les produits suivants :
- a) Sous-programme 1. Un logement convenable pour tous : 650 700 dollars. Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions, mise en place de projets pilotes, formation et renforcement des capacités des autorités locales, s'agissant de la sécurité dans l'occupation des logements, de l'aménagement urbain, du financement du logement et de la gestion de l'infrastructure;
 - b) Sous-programme 2. Développement durable des établissements humains : 325 300 dollars. Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions, mise en place de projets pilotes et formation et renforcement des capacités des autorités locales en matière de lutte contre la pauvreté dans les villes, de finances municipales, de gestion des affaires urbaines et de reconstruction après les conflits.

4. Prévention du crime et justice pénale : 887 500 dollars

- 21.25 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le Centre de prévention de la criminalité internationale et correspondent au programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 21.26 Le programme ordinaire de coopération technique dans la prévention du crime et la justice pénale vise à répondre aux besoins techniques précis des pays en développement pour ce qui est de renforcer leurs systèmes de justice pénale et d'intégrer les questions de criminalité et de justice aux stratégies générales de développement.

Produits

- 21.27 Durant l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de fournir les produits suivants :
- a) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions en vue de renforcer les systèmes nationaux de justice pénale, de renforcer la capacité de s'attaquer aux grands problèmes que pose la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, le trafic de personnes, la corruption et les autres problèmes nouveaux dans le domaine de la criminalité, tels que les utilisations délictueuses de l'informatique et de la télématique; de formuler des stratégies, politiques et programmes d'ensemble, de mettre en place, au niveau national, une infrastructure et des mécanismes de coordination et contrôle et d'introduire ou transférer les meilleures pratiques et les connaissances nécessaires;

- b) Formation de groupe : huit voyages d'étude et cours de formation sur diverses techniques et stratégies de lutte contre la criminalité organisée, la traite de personnes, l'introduction clandestine de migrants, la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, la corruption et d'autres nouvelles menaces d'actes criminels; six ateliers sur différentes dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

5. Contrôle international des drogues : 350 800 dollars

- 21.28 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le PNUCID et correspondent au sous-programme 4 (Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues) du programme 13 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'assistance fournie au titre de ce programme complète l'assistance dont bénéficie déjà les pays en développement grâce au Fonds du PNUCID.

Produits

- 21.29 Durant l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de fournir les produits ci-après :

Sous-programme 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues : 350 800 dollars. Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées d'exécuter les tâches suivantes : fournir des conseils sur la nature et la portée des obligations découlant des conventions relatives au contrôle international des drogues et sur les mesures prises par d'autres pays appliquant fournir des conseils sur la nature et la portée des obligations découlant des conventions relatives au contrôle international des drogues et sur les mesures d'application adoptées par d'autres pays appliquant des systèmes et de concepts juridiques analogues, d'évaluer des besoins et de formuler des propositions de projets; examiner de manière approfondie les lois et dispositions législatives existantes en matière de lutte contre la drogue et les modalités de leur application ainsi que l'infrastructure du pays ou de la sous-région concernés, et établir des rapports sur cette question; proposer des mesures législatives et administratives en vue de donner pleinement effet à toutes les conventions, notamment en mettant en place des mécanismes qui permettent d'instaurer une coopération internationale efficace dans le cadre des conventions. Aider les gouvernements à élaborer des politiques conformes aux conventions et à coordonner leurs activités opérationnelles de contrôle des drogues; aider également les gouvernements à élaborer des directives relatives à la rédaction de la législation pertinente – voire élaborer elles-mêmes la législation en question – ainsi qu'une législation type, et les conseiller pour l'adaptation de la législation aux besoins locaux; inciter les juges et les procureurs à appliquer plus rigoureusement les lois relatives à la lutte contre la drogue et les encourager à participer à la coopération internationale, notamment judiciaire, en matière d'extradition, d'assistance juridique et de questions connexes.

6. Droits de l'homme : 2 706 500 dollars

- 21.30 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et correspondent au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme) du programme 19 (Droits de l'homme) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Produits

- 21.31 Durant l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de fournir les produits suivants :

Sous-programme 3. Services consultatifs : coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme : 2 706 500 dollars.

- a) Services consultatifs : envoi, sur la demande expresse des gouvernements, de missions chargées d'aider à créer des structures nationales de promotion et protection des droits de l'homme ou à les renforcer, d'évaluer des besoins et de fournir des conseils en cas de nécessité d'action immédiate de la part des pouvoirs publics;
- b) Formation : huit ateliers régionaux sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme (pour les pays d'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique et pour l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe);
- c) Bourses : il est prévu d'accorder six bourses à des candidats originaires de cinq régions souhaitant entreprendre des études et suivre une formation dans des domaines spécifiques des droits de l'homme, l'accent étant mis sur la formation à l'établissement de rapports à l'intention des organes des Nations Unies chargés de suivre l'application des traités relatifs aux droits de l'homme.

7. Aide humanitaire : 918 400 dollars

21.32 Les activités entrant dans le cadre de ce secteur, qui relève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, visent à assurer la réalisation des objectifs des sous-programme 2 (Situations d'urgence complexes) et 4 (Secours en cas de catastrophe) du programme 20 (Aide humanitaire) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Produits

21.33 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes : 665 600 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour coordonner la conception, l'amélioration et l'élaboration de plans au niveau des organismes compétents, en collaboration étroite avec les gouvernements concernés, le leur étant de renforcer la capacité d'intervention collective du système des Nations Unies; et pour soutenir les efforts des gouvernements en les incitant à établir des plans d'urgence fondés sur l'évaluation de l'impact des catastrophes ou des situations d'urgence, et à en mesurer l'efficacité;
 - ii) Formation de groupe : quatre cours régionaux de formation, un en Afrique, un en Amérique latine et deux en Asie, auxquels participeront les représentants de gouvernements et d'organismes des Nations Unies, seront consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, ainsi qu'aux normes et procédures établies en la matière;
- b) Sous-programme 4 : Secours en cas de catastrophe : 252 800 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à prévoir les mesures à prendre durant la phase de transition entre les secours et le relèvement; à évaluer les plans d'urgence établis aux niveaux régional et national; et à déterminer les mesures propres à renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence;

- ii) Formation de groupe : un séminaire sera organisé pour permettre des échanges Nord-Sud consistant à mettre en commun des données d'expérience et des enseignements tirés d'activités antérieures.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Tableau 21.3

Prévisions de dépenses, par programme^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	2002-2003 Dépenses prévues, par bureau					2000-2003 Dépenses prévues
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	3 165,8	2 212,6	1 761,6	-	-	-	-	1 761,6
Promotion des échanges et mobilisation des ressources financières pour le développement	-	-	1 130,1	-	-	-	-	1 130,1
Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable	1 114,2	1 258,6	836,7	-	-	-	-	836,7
Renforcement de la gestion du développement	881,1	913,4	835,3	-	-	-	-	835,3
Utilisation de l'information aux fins du développement	1 714,6	1 204,4	1 169,9	-	-	-	-	1 169,9
Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	1 204,3	879,5	1 160,3	-	-	-	-	1 160,3
Promotion de la femme	-	953,1	835,7	-	-	-	-	835,7
Coopération économique régionale	1 234,4	1 234,4	-	1 241,4	-	-	-	1 241,4
Recherche et analyse des politiques en matière de développement	998,5	1 276,7	-	635,8	-	-	-	635,8
Développement social	300,1	617,2	-	1 256,5	-	-	-	1 256,5
Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	1 026,6	617,3	-	620,6	-	-	-	620,6
Statistiques Asie et Pacifique	270,1	617,1	-	620,8	-	-	-	620,8
Environnement	322,3	340,3	-	-	346,8	-	-	346,8
Transports	588,8	670,4	-	-	601,4	-	-	601,4
Statistiques/Europe	528,1	335,0	-	-	341,3	-	-	341,3
Énergie durable	355,6	340,5	-	-	426,1	-	-	426,1
Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	1 010,7	991,0	-	-	1 013,2	-	-	1 013,2
Insertion dans l'économie mondiale, intégration régionale et coopération	234,1	343,2	-	-	-	246,3	-	246,3
Développement de la production, de la technologie et des entreprises	254,6	232,7	-	-	-	244,8	-	244,8
Politiques macroéconomiques et croissance	3 845,4	3 390,2	-	-	-	3 622,8	-	3 622,8
Ressources naturelles et infrastructure	698,0	489,7	-	-	-	509,6	-	509,6
Gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en vue d'un développement durable	1 041,5	1 113,4	-	-	-	-	1 149,6	1 149,6
Promouvoir les changements sociaux afin de faire progresser le développement durable	343,9	496,0	-	-	-	-	512,9	512,9

Programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	2002-2003 Dépenses prévues, par bureau					2000-2003 Dépenses prévues
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Développement économique et coopération régionale au cours de l'évolution d'une économie mondialisée	980,6	802,6	-	-	-	-	829,2	829,2
Coordination des politiques sectorielles et harmonisation des règles et normes aux fins du développement durable dans le contexte des changements intervenus à l'échelle mondiale	369,4	797,7	-	-	-	-	824,3	824,3
Développement, coordination et harmonisation des statistiques	712,7	625,6	-	-	-	-	646,2	646,2
Total	23 195,4	22 752,6	7 729,6	4 375,1	2 728,8	4 623,5	3 962,2	23 419,2

^a La ventilation est susceptible d'être modifiée en fonction des demandes d'assistance et n'est présentée qu'à titre indicatif.

- 21.34 Le montant de 23 419 200 dollars inscrit au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux représente 54,8 % du montant total des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels ils peuvent se heurter dans les efforts qu'ils déploient pour assurer leur développement. Ces services consultatifs, qui sont fournis aux gouvernements à leur demande, sont dispensés dans le cadre de missions consultatives composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues à ce titre sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins dans un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.
- 21.35 Il est prévu que 1 440 mois de travail de services consultatifs régionaux seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2002-2003, soit le même nombre que celui qui était nécessaire au cours de l'exercice biennal 2000-2001.
- 21.36 Les commissions régionales remplissent, dans leurs régions respectives, d'importantes fonctions de collecte d'informations et d'analyse socioéconomique. Elles jouent aussi un rôle majeur dans la mise au point de politiques d'intégration économique et dans l'analyse des questions économiques, sociales, politiques et écologiques liées au développement durable. Ainsi, elles constituent un centre et un réseau de coopération au niveau technique entre les États membres de la région et entre ces derniers et d'autres États. En outre, elles s'acquittent de plus en plus souvent d'activités de coopération technique, surtout dans les domaines intersectoriels et dans ceux où aucun autre organisme des Nations Unies n'a d'avantage comparatif.

1. Développement économique et social en Afrique : 7 729 600 dollars

- 21.37 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEA et visent à assurer la réalisation des objectifs des sous-programmes 1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales), 2 (Promotion des échanges et mobilisation des ressources financières pour le développement), 3 (Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable), 4 (Renforcement de la gestion du développement), 5 (Utilisation de l'information aux fins du développement), 6 (Promotion de la coopération et de l'intégration régionales) et 7 (Promotion de la femme) du

programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

- 21.38 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'accent sera mis sur les services consultatifs et la formation de groupe dont seront chargés des conseillers régionaux et des experts recrutés à court terme pour aider les États membres à résoudre les problèmes auxquels ils pourraient se heurter dans les efforts qu'ils déploient pour assurer leur développement. Il s'agit essentiellement, dans le cadre de ces services, de donner des conseils aux gouvernements pour les aider à agir dans l'immédiat ou, si les besoins sont plus larges, à répondre à ces besoins en élaborant des projets à soumettre à des sources de financement potentielles. Les activités de formation (séminaires, ateliers et symposiums), qui constituent un aspect important des fonctions des conseillers régionaux, seront entreprises dans des domaines susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, et seront organisées à l'intention de représentants des États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile qui exercent des responsabilités en matière d'élaboration de politiques, de planification et de gestion.

Produits

21.39 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales : 1 761 600 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : identification, conception et formulation de politiques macroéconomiques et sectorielles propres à favoriser une croissance soutenue et une réduction de la pauvreté; élaboration et mise en oeuvre de programmes de réforme fiscale et monétaire; réforme et gestion de la politique de change; harmonisation des politiques macroéconomiques et des mécanismes institutionnels propres à favoriser l'intégration monétaire des États membres; et techniques analytiques et empiriques d'analyse et d'évaluation de la pauvreté;
 - ii) Formation de groupe : un séminaire de haut niveau sera consacré aux pratiques optimales et aux approches méthodologiques applicables à l'identification et à la mise en oeuvre de stratégies de croissance et de développement; un séminaire sous-régional sera consacré au renforcement des capacités des pays qui sortent d'un conflit, dans le domaine de l'analyse des politiques économiques et de la gestion; et deux ateliers sous-régionaux seront consacrés à l'utilisation des techniques analytiques dans l'analyse de la pauvreté;
- b) Sous-programme 2. Promotion des échanges et mobilisation des ressources financières pour le développement : 1 130 100 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : négociations commerciales multilatérales et négociations commerciales dans le cadre de l'OMC; gestion et renégociation des conditions de la dette; réforme douanière, modernisation et libéralisation des échanges;
 - ii) Formation de groupe : six séminaires sous-régionaux seront consacrés à la gestion de la dette et à la renégociation des conditions de la dette (2), aux négociations commerciales (2), aux règles d'origine; et à l'application des accords relatifs à l'évaluation;
- c) Sous-programme 3. Action en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable : 836 700 dollars.

- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : élaboration de politiques, de stratégies et de programmes concernant les questions interdépendantes que sont la population, l'environnement et l'agriculture; élaboration, application et évaluation de politiques et programmes de sécurité alimentaire; application du modèle d'interaction entre population, environnement et agriculture; modalités d'intégration de considérations relatives à l'environnement dans la prise de décisions économiques; et protection de l'environnement;
 - ii) Formation de groupe : deux séminaires régionaux de haut niveau seront consacrés à l'application du modèle d'interactions population-environnement-agriculture; et deux séminaires seront consacrés à des questions d'actualité concernant la sécurité alimentaire et le développement durable;
- d) Sous-programme 4. Renforcement de la gestion du développement : 835 300 dollars
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : réforme du personnel et des pratiques générales de gestion dans la fonction publique et renforcement de la capacité de la fonction publique de fournir des services; renforcement de la capacité des autorités locales et des organismes décentralisés de collaborer avec les institutions de la société civile à l'élaboration et l'application de mesures de relèvement et de consolidation de la paix après un conflit; gouvernance et gestion du développement; élaboration et renforcement des cadres juridiques et réglementaires essentiels pour les opérations du secteur privé;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers sous-régionaux seront consacrés à l'élaboration et à l'application de mesures de consolidation de la paix après un conflit : rôle des autorités locales, des organismes décentralisés et des organisations de la société civile; deux ateliers seront consacrés aux pratiques et aux politiques en matière de gestion du personnel dans le secteur public en vue d'une augmentation du rendement et d'une amélioration des relations avec le client; et deux séminaires seront consacrés à la réforme en matière de gouvernance;
- e) Sous-programme 5. Utilisation de l'information aux fins du développement : 1 169 900 dollars
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : mise en place de plans et stratégies infrastructureux en matière d'information et de communication; amélioration de la qualité des données dans divers domaines statistiques (comptabilité nationale, statistiques des prix, etc.); stratégies visant à créer des infrastructures appropriées pour la constitution de réseaux télématiques et électroniques, à développer la connexité et à faciliter la création de centres nationaux et régionaux d'information en réseau, de chapitres de la Internet Society et de centres de connexité communautaires; et organisation et gestion de systèmes statistiques et d'enquêtes sur les ménages;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers seront consacrés à l'élaboration de politiques nationales pour la mise en place d'infrastructures en matière d'information et de communication; deux ateliers régionaux seront consacrés à des questions ayant trait au développement des statistiques; et deux ateliers seront consacrés à la création d'une infrastructure appropriée pour la constitution de réseaux télématiques, et à la mise en oeuvre de projets visant à développer la connexité et d'initiatives visant à créer une infrastructure dans le domaine de l'information;

- f) Sous-programme 6. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales : 1 160 300 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : mise en place d'une infrastructure des transports et intégration régionale; élaboration de cadres réglementaires et de mesures destinées à promouvoir les investissements aux fins de la mise en valeur des ressources énergétiques, minérales et autres ressources naturelles; mise en valeur et gestion des ressources en eau, et arrangements de coopération concernant les bassins fluviaux et les bassins lacustres transfrontières; arrangements de partenariat et coopération entre des entreprises et des organismes de développement aux niveaux sous-régional et régional dans le domaine des transports et dans celui des communications; et stratégies et mesures concernant l'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines;
 - ii) Formation de groupe : deux séminaires seront consacrés à des questions d'actualité concernant la mise en valeur et la gestion des ressources en eau; deux séminaires sous-régionaux seront consacrés au transport multimodal en Afrique; et deux ateliers nationaux seront consacrés à l'élaboration de programmes en matière d'exploitation minière et d'énergie, notamment à l'élaboration de mesures pour la promotion des investissements;
- g) Sous-programme 7. Promotion de la femme : 835 700 dollars
 - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront expressément la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : prise en compte d'une perspective sexoparitaire dans les politiques et programmes de développement; et appui technique à la mise en place de services juridiques dans les communautés urbaines et rurales;
 - ii) Formation de groupe : deux ateliers seront consacrés à la mise au point de cadres juridiques et réglementaires ou au renforcement de ceux qui existent, le but étant de promouvoir l'accès des femmes à la terre; deux séminaires sous-régionaux seront consacrés à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe et à la parité entre les sexes; et deux ateliers nationaux seront consacrés à la prise en compte d'une perspective sexoparitaire dans les budgets nationaux;

**2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique :
4 375 100 dollars**

- 21.40 Les activités entreprises dans la région sont réalisées par la CESAP pour appuyer la réalisation des objectifs des sous-programmes 1, Coopération économique régionale; 2, Recherche et analyse des politiques en matière de développement; 3, Développement social; 5, Environnement et mise en valeur des ressources naturelles; 7, Statistiques, du programme 15 du plan à moyen terme 2002-2005.
- 21.41 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la coopération technique visera surtout à renforcer les capacités des pays membres et des États Membres associés sur le plan technique, administratif et organisationnel, pour seconder les efforts qu'ils réalisent sur la voie d'un développement national durable grâce à une planification économique et sociale efficace comprenant l'adoption et l'adaptation de programmes ayant donné de bons résultats en matière de dépaupérisation, de gestion durable de l'environnement et d'exploitation des technologies de l'information.

Produits

21.42 Les produits prévus pour l'exercice 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Coopération économique régionale : 1 241 400 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : politique commerciale et promotion des échanges; renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays en développement face aux défis et aux perspectives que comportent la mondialisation des échanges et le climat des investissements; participation aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce pour faire connaître leurs préoccupations et faire valoir leurs intérêts, rationaliser les procédures commerciales, l'administration des douanes et la documentation douanière; coopération internationale aux fins de l'efficacité commerciale et du développement du commerce électronique; accès aux technologies de l'information;
 - ii) Formation de groupe : huit stages sur le renforcement des capacités nationales en matière de transfert des technologies et de promotion des investissements; programmes d'expansion des échanges régionaux, sous-régionaux et interrégionaux; questions économiques d'ajustement structurel liées au commerce des biens manufacturés et des services, à l'encadrement des opérations d'importation et d'exportation et à la valorisation des ressources humaines et des compétences en matière de commerce international;
- b) Sous-programme 2. Recherche et analyse des politiques de développement : 635 800 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en particulier ceux des pays en développement insulaires du Pacifique, pour les conseiller sur les questions suivantes : planification et développement économiques, et plus précisément planification stratégique; programmes d'ajustement et réforme; politiques de développement durable; politiques monétaires et fiscales; gestion financière du secteur public; développement des marchés de capitaux et des mécanismes financiers officiels et officieux; conduite des affaires publiques; plans d'entreprise des ministères, des départements et des administrations locales; promotion de la petite entreprise; investissements publics;
 - ii) Formation de groupe : quatre stages sur divers aspects de la planification et de la gestion macroéconomiques, de la gestion financière et de l'administration publique.
- c) Sous-programme 3. Développement social : 1 256 500 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : formulation des politiques, des plans et des programmes de dépaupérisation et d'intégration sociale dans l'optique des objectifs du développement national, sous-régional et régional; suivi et évaluation de l'efficacité des politiques, des plans et des programmes de développement social et économique concernant la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale; ciblage de certains groupes sociaux défavorisés et vulnérables, clientèle prioritaire des politiques, plans et programmes de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale; développement des institutions, des normes, des procédures et des réseaux de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale; réalisation des objectifs et des buts fixés dans l'Agenda pour le développement social de la région Asie et Pacifique, et suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, 1997-2006. Dans le cas des pays insulaires du Pacifique, les missions viseront à encourager le développement rural, la planification du développement social,

l'intervention active des jeunes dans le développement, les régimes de sécurité sociale, la participation des femmes au développement, les politiques et les programmes destinés aux handicapés et l'intégration systématique de tous les problèmes de développement social dans la prise de décisions et la planification de l'administration centrale;

- ii) Formation de groupe : huit stages sur les aspects sociaux de l'ajustement structurel et de la réforme économique et les questions de développement liées à la lutte contre la pauvreté et aux programmes économiques; et sur l'intégration des femmes à tous les stades de la planification du développement;
- d) Sous-programme 4. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles : 620 600 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : réforme des politiques dans le sens d'un développement durable écologiquement rationnel et mise à exécution effective de ces politiques; gestion durable de divers secteurs de l'économie; intégration de la problématique du paupérisme dans l'aménagement de l'environnement; amélioration de la qualité du milieu en ville et dans les zones rurales; gestion des déchets urbains et industriels; planification de l'infrastructure environnementale;
 - ii) Formation de groupe : quatre stages sur l'élaboration des plans et des programmes nationaux de développement durable écologiquement rationnel sur les politiques et stratégies à suivre face aux contraintes technologiques et sur leurs effets sur l'environnement et le développement durable;
- e) Sous-programme 5. Statistiques : 620 800 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : mise en oeuvre du système de comptabilité nationale de 1993; statistiques de la pauvreté, statistiques sexodifférenciées; secteur informel; statistiques de l'environnement;
 - ii) Formation de groupe : trois stages sur le système de comptabilité nationale; les statistiques par sexe et les statistiques de l'environnement;

3. Développement économique en Europe : 2 728 800 dollars

- 21.43 Les activités entreprises dans cette région sont réalisées par la Commission économique pour l'Europe (CEE), pour appuyer la réalisation des objectifs des sous-programmes 1, Environnement; 2, Transports; 3, Statistiques; 5, Énergie durable; 6, Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, du programme 16, Développement économique en Europe, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 21.44 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les services consultatifs de la CEE auront avant tout pour objet de développer encore les capacités des pays en transition en matière de réforme, de solution des problèmes et des difficultés transfrontières, et d'intégration dans l'économie européenne et l'économie mondiale. Les conseils viseront les domaines de l'environnement, de l'eau, des réseaux de transport, du franchissement des frontières, de l'élaboration de statistiques et d'indicateurs, de l'efficacité énergétique, de la promotion des investissements et de la facilitation des échanges. Ils couvriront aussi la mise en oeuvre des conventions, des normes et des critères négociés par la CEE, la formulation des politiques et des programmes, les montages financiers, la formation et le réseautage. Cette assistance technique sera fournie à certains pays particuliers mais aussi, et de plus en plus, à des groupes de pays sous forme de programmes multisectoriels organisés dans le cadre d'associations ou d'initiatives sous-régionales.

Produits

21.45 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Environnement : 346 800 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, notamment ceux des pays en transition, pour les aider à mettre en oeuvre les accords sur les cours d'eau internationaux, à élaborer des mécanismes de financement des ouvrages d'hydraulique et d'aménagement du milieu, à définir une stratégie régionale d'exploitation rationnelle et efficace des ressources hydriques et énergétiques en Asie centrale, à préparer ou évaluer des projets pilotes dans certains bassins d'alimentation de la Méditerranée;
- b) Sous-programme 2. Transports : 601 400 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour aider les pays en transition à se doter de réseaux et d'infrastructures de transport, notamment de liaisons interrégionales et de postes frontière. Ces activités sont liées à la mise en place des couloirs routiers paneuropéens, des liaisons Europe-Asie et de la route mer Adriatique-mer Ionienne, et à d'autres projets entrepris dans le cadre de divers initiatives et organismes sous-régionaux ;
 - ii) Formation de groupe : stage sur la facilitation du transport international dans les pays à économie en transition;
- c) Sous-programme 3. Statistiques : 341 300 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour aider les pays en transition à se doter de compétences en matière de statistiques, de données et d'indicateurs sociaux et économiques et macroéconomiques, à utiliser la comptabilité nationale et les indicateurs sociaux pour définir les politiques, à développer des statistiques et des indicateurs sexodifférenciés et des critères d'étalement pour mesurer les progrès réalisés sur la voie de l'égalité entre les sexes, notamment dans la vie économique.
- d) Sous-programme 4. Énergie durable : 426 100 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour aider les pays en transition à élaborer des politiques et des programmes en matière d'énergie durable, à mettre en place des mécanismes de financement des projets de valorisation de l'énergie, à créer des zones de démonstration des économies d'énergie, à élaborer une stratégie régionale d'exploitation rationnelle et efficace des ressources hydriques et énergétiques dans la région, dans une perspective sexoparitaire.
- e) Sous-programme 5. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise : 1 013 200 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour aider les pays en transition à créer des partenariats entre secteur public et secteur privé pour équiper le pays; à créer des marchés de l'immobilier; à protéger les droits de propriété intellectuelle; à préparer des projets d'investissement public à l'intention des institutions de financement; à élaborer des politiques et des programmes couvrant notamment l'enregistrement, l'émission de licences, la fiscalité, la simplification des procédures administratives, le démarrage des entreprises et les dispositifs de crédit faisant notamment appel aux intermédiaires financiers non classiques; à aider les femmes chefs d'entreprise (femmes travaillant en compte propre, microcrédit, formation, réseautage); à faciliter le transport et le franchissement des frontières des marchandises; à tirer profit des possibilités du commerce en ligne, en utilisant notamment des normes des Nations Unies sur l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (ONU/EDIFACT).

**4. Développement économique et social en Amérique latines dans les Caraïbes :
4 623 500 dollars**

- 21.46 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEPALC et ont pour but de faciliter la réalisation des objectifs des sous-programmes 1, Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales; 2, Développement de la production, de la technologie et des entreprises; 3, Politiques macroéconomiques et croissance; 9, Ressources naturelles et infrastructure, du programme 17, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 21.47 Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ne peuvent connaître un développement économique durable s'ils ne s'insèrent pas mieux dans les courants économiques mondiaux (participation quantitative et qualitative aux échanges, à l'investissement étranger direct et à la technologie) tout en augmentant leur capacité de tirer profit des périodes de croissance du commerce international et de surmonter des phases défavorables en diversifiant leur production et leurs débouchés, en recherchant des investisseurs et des partenaires à l'étranger et en établissant des liens plus étroits entre les exportations et les autres activités de production. Il leur faut aussi identifier les pratiques et les techniques les meilleures déjà en application à l'échelle internationale et les adapter aux conditions locales, mener à bien des réformes importantes et appliquer des politiques macroéconomiques et institutionnelles visant à mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement. Enfin, ils doivent veiller à mettre en valeur les ressources naturelles de manière écologiquement viable.

Produits

- 21.48 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :
- a) Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales : 246 300 dollars. Services consultatifs : missions d'assistance technique auprès des gouvernements qui en font la demande pour sensibiliser les États membres aux défis et aux perspectives de leur insertion dans l'économie mondiale; développer les accords d'intégration dans la région et favoriser la mise en concordance des accords déjà en vigueur; aider à concevoir des politiques nationales favorables à la compétitivité et à la croissance, et à formuler, exécuter et administrer stratégies et politiques en matière de commerce extérieur et de négociations commerciales internationales;
 - b) Sous-programme 2. Développement de la production, de la technologie et des entreprises : 244 800 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les aider à concevoir des politiques de croissance économique durable, fondées sur l'utilisation et l'adaptation au niveau local des pratiques et techniques les meilleures au niveau international, en renforçant leurs capacités face à la concurrence internationale et en soutenant leur modernisation; à élargir les connaissances sur les liens et les chaînes de production actuellement mis en place dans la région et à définir les politiques les mieux adaptées à cette fin dans le cadre de l'exploitation optimale des ressources naturelles avec impact minimal sur l'environnement; à adopter et à généraliser les techniques qui permettent de mieux connaître et de mieux exploiter les richesses naturelles, de déterminer les capacités nécessaires pour en assurer la gestion et d'assurer la formation de ces capacités, en donnant la priorité aux industries exploitant et transformant les ressources naturelles de manière durable;
 - c) Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance : 3 622 800 dollars
 - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour offrir conseils et assistance technique dans les domaines suivants : développement et amélioration des marchés de l'emploi internes et, de plus en plus, sous-régionaux, formation professionnelle, amélioration des mécanismes de gestion des ressources humain-

nes; formulation des politiques économiques, y compris de la politique financière, monétaire et commerciale, et conception de stratégies de croissance durable; formulation et conception de politiques et de programmes budgétaires en matière de fiscalité, de crédit public, de dépenses publiques et de politique générale; élaboration de politiques sociales et économiques favorisant la croissance, réduisant le chômage, améliorant la répartition des revenus et réduisant la pauvreté; élaboration et amélioration des statistiques sociales et démographiques et constitution d'indicateurs sociaux, réalisation d'enquêtes sur les ménages aux fins de la formulation et du suivi des politiques économiques et sociales, avec échanges de témoignages sur la méthodologie et la constitution et l'exploitation des banques de données; amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des moyens techniques d'information et de communication; renforcement des dispositifs financiers et création de mécanismes institutionnels de régulation; évaluation et adaptation des réformes économiques;

- ii) Formation de groupe: quatre stages sur l'intégration économique et sociale, l'intégration dans l'hémisphère, l'élaboration et l'amélioration des statistiques sociales et démographiques et la création d'indicateurs sociaux; et l'utilisation de l'infrastructure planétaire.
- d) Sous-programme 4. Ressources naturelles et infrastructure: 509 600 dollars. Services consultatifs: missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour seconder les pays de la région dans la formulation et la réalisation des politiques et des activités d'exploitation efficiente et durable des richesses naturelles pour améliorer les procédures de gestion, notamment aux niveaux décentralisés de la région et de l'administration locale, et renforcer les passerelles institutionnelles entre ces deux niveaux et les autorités nationales, ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé.

5. Développement économique et social en Asie occidentale : 3 962 200 dollars

21.49 Les activités dans cette région sont exécutées par la CESA0, dans le sens des objectifs des sous-programmes 1, Gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en vue d'un développement durable; 2, Promouvoir les changements sociaux afin de faire progresser le développement durable; 3, Développement économique et coopération régionale au cours de l'évolution vers une économie mondiale; 4, Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement durable dans le contexte des changements mondiaux; 5, Développement, coordination et harmonisation statistiques, du programme 18, Développement économique et social en Asie occidentale, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Pendant l'exercice 2002-2003, la CESA0 continuera de promouvoir la coopération régionale et la coordination des politiques, et de sensibiliser aux aspects économiques, sociaux, technologiques et écologiques du développement. Elle aidera les États membres à élaborer et appliquer leurs politiques et leurs plans et programmes nationaux et à concevoir et formuler leurs projets.

Produits

Les produits prévus pour l'exercice 2002-2003 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en vue d'un développement durable : 1 149 600 dollars. Services consultatifs: missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour préparer et mettre en oeuvre les politiques, les plans et les programmes nationaux de mise en valeur de l'énergie électrique, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris les économies d'énergie; concevoir et formuler les projets, notamment dans le domaine des technologies appropriées à la mise en valeur des sources d'énergie classiques et nouvelles; mettre au point et faire appliquer des politiques et des stra-

tégies plus efficaces, plus rationnelles et plus durables face aux problèmes posés par la rareté de l'eau, la dégradation de sa qualité et l'épuisement des sources; arrêter les stratégies et les priorités nationales et locales en matière d'environnement; concevoir des programmes de lutte contre la pollution; créer la capacité de faire respecter la réglementation concernant l'environnement; évaluer l'état de l'environnement et mettre au point des indicateurs écologiques;

- b) Sous-programme 2. Promouvoir les changements sociaux afin de faire progresser le développement durable : 512 900 dollars. Services consultatifs : missions, auprès des gouvernements qui en font la demande pour les aider à formuler leurs stratégies et politiques de développement social, à assurer le développement de l'enseignement, en ce qui concerne notamment l'évaluation et la planification de l'ensemble du secteur, sa mise en concordance avec la planification de l'emploi et son intégration dans les plans de développement national;
- c) Sous-programme 3. Développement économique et coopération régionale au cours de l'évolution vers une économie mondiale : 829 200 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande dans les domaines de la création de capacités de gestion macroéconomique, de la réforme structurelle et de l'élaboration de la politique de développement, y compris la réforme monétaire, financière et commerciale, des conditions d'accession à l'OMC, y compris leurs conséquences pour les pays membres et les négociations avec l'Organisation et de la libéralisation des échanges, des accords de partenariat et d'autres questions commerciales;
- d) Sous-programme 4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements aux fins du développement durable dans le contexte des changements mondiaux : 824 300 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les conseiller en matière de stratégies, de politiques et de plans scientifiques et technologiques; de renforcement de leurs capacités techniques et de transfert et d'adoption des sciences et des techniques; de mécanismes d'absorption des nouvelles technologies, et de plans et de programmes de mise en oeuvre de la politique technologique; de stratégies politiques et de mise en réseau des moyens de communication et des ordinateurs (y compris les connexions à grande vitesse, les infrastructures de réseau, les liaisons sans fil intégrant phonie et données, les réseaux locaux et les réseaux généraux, Internet et intranets) et d'harmonisation des normes applicables aux systèmes de communication et aux réseaux d'information dans la région; de planification et d'élaboration de leur politique agricole, y compris les études d'impact sur l'environnement, le choix des projets et l'élaboration de programmes de développement rural; de formulation et de réalisation de stratégies et de plans sectoriels généraux dans le domaine de l'alimentation; de la promotion de l'élevage;
- e) Sous-programme 5. Développement, coordination et harmonisation des statistiques : 646 200 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande pour les aider dans l'exploitation et le traitement des données, l'actualisation des bases de données économiques et sociales, la conception et la réalisation d'enquêtes sur les ménages intégrées et la réalisation de programmes de formation, l'harmonisation et la rationalisation des notions et des définitions utilisées en statistique et l'adoption du système d'information géographique; l'adoption du système de comptabilité nationale de 1993, et la prise en compte de ses exigences techniques et de ses besoins en données, les méthodes de formation et de rassemblement des données, la conception d'enquêtes et de questionnaires, la mise en tableaux des données, l'exploitation et l'analyse des enquêtes économiques et socio-économiques, et le classement des comptes selon les besoins du pays dont il s'agit et le niveau de développement de ses statistiques.